



Affiché le 24 mai 2023

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DÉLIBÉRATION n° 2023/05/042**

Urbanisme – actes relatifs au droit d'occupation ou utilisation des sols

**OBJET : Accessibilité de l'entrée de l'école  
Van Gogh.**

**Autorisation de déposer une déclaration  
préalable et une demande d'autorisation de  
travaux**

**Séance du 15 mai 2023**

**Date de convocation : 9 mai 2023**

**Membres en exercice : 33**

**28 présents - 33 votants**

**L'an deux mille vingt-trois, le quinze mai à dix-neuf heures, le conseil municipal de Vauvert (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle Bizet, sous la présidence de Monsieur Jean DENAT, maire en exercice.**

**Présents :**

Jean DENAT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD, Rodolphe RUBIO, Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Francine CHALMETON, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Chantal LAIR-LACHAPELLE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD, Jean-Louis MEIZONNET, René GIMENEZ, Carole CALBA, Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE.

**Absents ayant donné procuration :**

Katy GUYOT a donné procuration à Annick CHOPARD

Laurence EMMANUELLI a donné procuration à Elisabeth MICHALSKI

Sandrine RIOS a donné procuration à Jean-Louis MEIZONNET

Serge GARNIER a donné procuration à Jean-Pierre GUSAÏ

Emmanuelle GAVANON a donné procuration à René GIMENEZ

En début de séance et en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation de la secrétaire de séance : Sandra LIAUTAUD a été élue par 25 voix pour (Jean DENAT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD (2), Rodolphe RUBIO, Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI (2), Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Francine CHALMETON, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Chantal LAIR-LACHAPELLE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD) et 8 contre (Jean-Louis MEIZONNET(2), René GIMENEZ (2), Carole CALBA, Jean-Pierre GUSAÏ (2), Agnès AUGUSTE).

**RAPPORTEUR** : M. Rodolphe RUBIO, adjoint

**EXPOSE** : En application de l'article R 423-I du Code de l'Urbanisme seuls les propriétaires des terrains concernés par les travaux, leurs mandataires ou les personnes attestant être autorisées par eux à exécuter les travaux, peuvent déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme nécessaires à leur réalisation.

Conformément à cet article, lorsque des travaux soumis à autorisations d'urbanisme, au sens des articles L 421-I et suivants et R421-I et suivants, doivent être entrepris sur des bâtiments communaux, qu'ils soient du domaine public ou du domaine privé de la Commune, le maire doit être expressément autorisé par le Conseil municipal à exercer les démarches nécessaires à la réalisation des travaux et plus particulièrement à demander les autorisations d'urbanisme correspondantes.

L'école maternelle et primaire Van Gogh, sise au 204 avenue des Costières, est une propriété privée de la commune. Cet établissement recevant du public, est classé en 5<sup>ème</sup> catégorie, de type « RN ».

La commune a pour projet de réaménager l'accès à l'école, mais aussi le remplacement de la clôture ouest et nord, côté « cour des primaires ».

Ces travaux consistent notamment :

- à modifier l'accès à l'école avec la création d'un portillon. En effet le portail existant fait office d'entrée principale à l'école. Pour améliorer l'accès piéton des écoliers ou des usagers, il est nécessaire de créer un portillon sécurisé. Il sera équipé d'une caméra, d'un lecteur de badge et d'un digicode.
- à retirer la clôture existante et à la remplacer par une grille de protection d'une hauteur totale de 2.50 m, afin de mieux sécuriser l'école.  
Le portail sera déplacé plus au nord sur la clôture ouest, cela permettra de simplifier les manœuvres d'entrée et de sortie des engins d'entretien. Ces dimensions seront de 3.45 m de largeur sur 2.50 de hauteur. Le portillon aussi aura une hauteur totale de 2.50 m.

Afin d'obtenir les autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation de ce projet, il semble donc indispensable d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une déclaration préalable et une autorisation de travaux pour ce projet.

Le rapporteur propose donc au conseil municipal d'autoriser Monsieur le maire à déposer une Déclaration Préalable et une Autorisation de Travaux, et à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

**PROPOSITION** : Le rapporteur propose donc au conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le maire à déposer une déclaration préalable et une autorisation de travaux pour la modification de la clôture et du portail, ainsi que la création du portillon à l'école Van Gogh à Gallician,
- d'autoriser Monsieur le maire à signer tout document relatif à cette affaire.

**DECISION** : Le conseil municipal, ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré  
DECIDE

**D'adopter à l'unanimité la proposition du rapporteur (Jean DENAT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD (2), Rodolphe RUBIO, Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI (2), Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Francine CHALMETON, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Chantal LAIR-LACHAPELLE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD Jean-Louis MEIZONNET(2), René GIMENEZ (2), Carole CALBA, Jean-Pierre GUSAÏ (2), Agnès AUGUSTE).**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**A Vauvert, le 15 MAI 2023**

**Le maire,**

  
**Jean DENAT**



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le.....
- sa notification le.....
- sa publication le.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du .....

Pour le maire par délégation,

La directrice générale des services,  
Yolande Cavalier

